

Document questions-réponses sur la tâche à l'EDA

Automne 2026

1. Transmission de la tâche avant le 15 octobre

Question

Est-ce que ma direction d'école peut m'envoyer ma tâche avant le 15 octobre et ne pas me rencontrer?

Réponse

La direction peut envoyer la tâche avant le 15 octobre. Cependant, elle doit vous consulter concernant les différents éléments qui y sont contenus. Certaines directions préfèrent transmettre les tâches et attendre une réponse du personnel enseignant afin de recevoir les commentaires, s'il y a lieu.

2. Contrat à temps partiel à 100 % et permanence

Question

Ça fait 4 ans que je suis à contrat à temps partiel à 100 %. Est-ce que je peux avoir une permanence un jour?

Réponse

Lorsque vous occupez une tâche à 100 % à la FGA, il n'y a pas d'octroi automatique d'un poste. La détermination des postes se fait selon deux mécanismes différents. D'une part, le régulateur de contrat vient établir la quantité de postes à ouvrir ou à maintenir chaque année. D'autre part, le plancher d'emploi indique la quantité minimale de postes que le CSS doit maintenir. Si le CSS compte plus de postes que le plancher d'emploi et que les calculs du régulateur n'obligent pas le CSS à ouvrir de nouveaux postes, il faut alors attendre qu'un départ à la retraite permette qu'un poste soit offert aux personnes inscrites sur les listes de rappel.

3. Congé de maternité et octroi d'une permanence

Question

Est-ce que lorsque je suis en congé de maternité, cela change quelque chose sur l'octroi d'une permanence?

Réponse

Lorsqu'une personne est en poste, la permanence s'acquiert au bout de 401 jours de travail sur ce poste. Certaines journées peuvent être assimilées à des jours de travail, notamment les congés prévus en vertu des droits parentaux.

4. Demande de réduction de tâche

Question

Quelle est la date limite pour présenter une demande de réduction de tâche pour une personne régulière ou permanente?

Réponse

La date limite varie selon le centre de services scolaire pour les congés à temps plein. Il est recommandé de se référer aux documents pertinents de votre CSS.

Pour les réductions de tâche, par exemple une tâche à 80 %, les dates limites pour les personnes en poste sont les suivantes :

Centre de services scolaire	Date limite
CSSDS	Avant le 1 ^{er} avril
CSSHC	Avant le 20 mai
CSSRS	Avant le 1 ^{er} juin

5. Avis à la direction ou au secrétariat pour un ATP personnel

Question

Est-ce que je dois aviser la direction ou la secrétaire quand je fais mon ATP personnel?

Réponse

Non, il n'est pas nécessaire de le faire.